

# INFORESPACE

ufologie  
phénomènes  
spatiaux  
revue trimestrielle  
bulletin d'informations n° 2  
août 1985 13<sup>e</sup> année

La SOBEPS est une association sans but lucratif qui, dégagée de toute option confessionnelle, philosophique ou politique, a pour dessein l'observation ainsi que l'étude rationnelle des phénomènes aériens non identifiés et des problèmes connexes. Basées sur le bénévolat le plus complet, nos activités couvrent les enquêtes sur les témoignages et la diffusion sans préjugé des informations recueillies. Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue trimestrielle de même que par des conférences, débats, ... La rédaction de notre revue INFORESPACE étant essentiellement liée à la bonne volonté de nos collaborateurs bénévoles et de leur temps libre, cette édition ne revêt donc aucun caractère commercial et nous ne pouvons garantir sa parution à dates fixes, d'éventuels retards étant susceptibles de survenir. C'est pourquoi, nous sollicitons vivement la collaboration de nos membres que nous invitons à nous communiquer toute information relative aux sujets traités dans la revue. Nous leur demandons aussi de participer à la promotion de notre société et de devenir un membre actif dans l'une ou l'autre de nos activités : traduction, rédaction, ... D'autre part, si d'aventure vous êtes amenés à observer un phénomène aérien insolite, ou si vous avez connaissance d'une telle observation par autrui, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir rapidement.

**kadath**

Boulevard Saint-Michel 6 B9  
1150 BRUXELLES

la revue qui sert de base à l'anthologie  
"CHRONIQUES DES CIVILISATIONS DISPARUES", parue en  
album aux éditions Robert Laffont

Continue à paraître 4 fois par an :  
52 pages abondamment illustrées et entièrement  
consacrées aux véritables énigmes de l'archéologie

**abonnez-vous  
à l'alternative  
ufologique**

**OVNI  
présence**

Case Postale 342

CH 1800 VEVEY 1

Association d'Etude sur les  
Soucoupes Volantes

**P. SLOTTE**  
optique de précision

**Atelier et magasin  
d'instruments optiques**

Entretiens  
Réglages  
Reconditionnements  
Réparations  
Fabrication  
Jumelles

Lunettes :  
terrestres  
astronomiques  
de tir  
Télescopes  
Microscopes, etc.

Meade

Viking

Chaussée d'Alsemberg 59  
1060 Bruxelles  
Tél. : (02) 537 63 20

## S O M M A I R E .

Propriétés du phénomène OVNI	Page: 2
Le cas de Moi en Campine	Page: 6
Fiabilité de l'estimation des dimensions	Page: 8
Une voiture soulevée par un OVNI aux U.S.A.	Page: 12

### Rubrique "Livres"

Vient de paraître dans la collection "Que sais-je ?" (n° 2221) un nouveau volume dont le titre est "Les OVNI" par Michel Dorier et Jean-Pierre Troadec.

Nous présenterons une analyse plus détaillée dans le n° 69 d'INFORESPACE du contenu de cet ouvrage qui sera certainement diffusé à grande échelle, connaissant la collection à laquelle il appartient.

## Les propriétés du Phénomène OVNI.

### Résumé

Le point crucial de la discussion entre ceux qui prennent au sérieux le phénomène OVNI et ceux qui ne le font pas, réside essentiellement dans la question de savoir si ce phénomène représente réellement quelque chose de nouveau pour nous et pour la science; autrement dit, le contenu de tous les rapports OVNI (sans référence aucune quant à l'expérience professionnelle ou technique du témoin) peut-il être interprété en termes connus et, de plus, tous les travaux sérieux effectués sur cette question ne sont-ils simplement qu'une grande illusion ?

### Introduction

Du point de vue de la philosophie des sciences, ainsi que le Professeur Goudge, titulaire principal au département de Philosophie de l'Université de Toronto, l'a fait remarquer (J'y fais allusion dans " The UFO Experience ", la question est de savoir si le contenu des rapports OVNI représente de nouvelles observations empiriques au sens où les premières visualisations des bactéries ou les premières observations de l'induction des courants électriques, sont (ou furent) de nouvelles observations expérimentales qui ne peuvent être expliquées par le paradigme scientifique du moment mais requièrent de nouveaux schémas d'explication et des concepts originaux.

### Information empirique nouvelle

Actuellement, il est clair que le contenu de nombreux rapports OVNI, au stade initial, ne représente pas une nouvelle information empirique: le nombre de mésinterprétations de ballons, d'avions, de planètes, de météores, d'avions publicitaires, etc... l'atteste à suffisance ! La question est alors: " I-a-t-il quelques rapports OVNI (peu importe leur nombre) dont les contenus représentent effectivement quelque chose d'entièrement neuf pour nous, dans quelque domaine de l'expérience humaine que ce soit ? "

En posant cette question, nous en devons pas nous limiter à demander: " Les rapports OVNI représentent-ils quelque chose d'autre que des objets de la NASA, ou sont-ils issus d'univers parallèles, ou ont-ils été abandonnés par une quelconque civilisation du passé ? "

Nous demandons seulement: " Les contenus de certains rapports OVNI représentent-ils quelque chose de véritablement neuf, " de nouvelles observations empiriques " ainsi que l'exprime le Professeur Goudge.

Le contenu des rapports OVNI peut en effet être considéré comme un domaine neuf si les propriétés en particulier la combinaison de propriétés, du phénomène OVNI ne correspondent pas aux propriétés ou aux combinaisons de propriétés des objets qui sont communément interprétés, de manière erronée comme des OVNI.

Plus précisément, un météore fait preuve d'une vitesse élevée, un hélicoptère peut stationner au-dessus et à proximité du sol, mais ni un météore, ni un hélicoptère ne peuvent exhiber ces deux propriétés, grande vitesse et stationnement, l'une après l'autre.

Il existe des centaines de cas dans lesquels l'OVNI est décrit comme ayant à la fois les capacités de stationnement au-dessus du sol et de déplacement à des vitesses totalement inaccessibles à un hélicoptère.

Propriétés les plus fréquentes

Etablissons dès lors une liste des propriétés rapportées le plus fréquemment ( mouvements, caractéristiques, comportement, etc...) du phénomène OVNI et recherchons une éventuelle différence entre elles et celles des OVI ( Objets Volants Identifiés ). Correspondent-elles ou ne correspondent-elles pas aux propriétés des objets les plus usuellement retenus pour expliquer le phénomène OVNI.? Un exemple extrait de la littérature va nous aider: supposons que quelqu'un proclame avoir découvert une pièce inconnue de Shakespeare. Comment ceci peut-il être vérifié ? D'une part, les experts compareront le style, les phrases, le type de mots les plus utilisés dans la pièce découverte et dans celles qui sont connues. Supposons, en l'occurrence, que la pièce " nouvelle " possède des mots qui ne furent pas utilisés à l'époque de Shakespeare, ou que des expressions soient complètement étrangères à son époque; la pièce en question sera déclarée "fraude évidente" puisque ses propriétés ne correspondent pas à celles des pièces authentifiées comme étant dues à l'auteur anglais.

Pour le problème OVNI, il n'est pas question de fraude mais de trouver, par et pour nous-mêmes, sans nous référer aux "autorités" si les propriétés des OVI rencontrent celles des OVNI. Si c'est le cas, il n'y a aucun moyen de distinguer entre les deux ensembles et tous les OVNI pourraient bien alors être des OVI ( ou le devenir ). Si le diamant ne pouvait être distingué du charbon, alors, l'existence du diamant serait bien difficile à démontrer !

Nous n'accepterons pas la parole de ces " autorités " qui décrètent, sans voir effectué les tests, qu'OVNI et OVI sont en réalité la même chose. Il y a une histoire remontant au Moyen-Age, histoire relative à deux moines qui argumentaient sur le nombre de dents du cheval. Comme cela se faisait alors, ils consultèrent les travaux de la grande autorité, Aristote, mais nulle part, ils ne trouvèrent un passage chez cet auteur au sujet de cette " brûlante " question, de sorte que la discussion demeurait sans conclusion.

Cependant, dans la prairie côtoyant leurs fenêtres, plusieurs chevaux broutaient. Il ne vint jamais à l'esprit de ces deux moines de sortir et de chercher la réponse par eux-mêmes ( ce qui aurait été plus conforme à la méthode scientifique.) Non, ils dépendaient de l'autorité et demeuraient sans recours lorsqu'elle faisait défaut. Ne soyons pas leurs émules, mais cherchons par nous mêmes.

A ce stade, les " autorités " peuvent nous regarder avec pitié et déplorer notre naïveté. Ne savons-nous pas qu'une personne puisse être trompée et penser qu'un météore a stationné dans les airs, quand bien sûr, il ne le fit pas réellement ou qu'un hélicoptère stationna sans bruit à quelques mètres du sol et démarra silencieusement avec une vitesse croissante alors qu'il ne le fit pas réellement ?

Ne savons-nous pas que même si un grand nombre de témoins indépendants disent avoir observé quelque chose stationnant sans bruit et puis disparaître à une vitesse incroyable, tous ont été trompés et que rien de tout cela ne se passa ?

Non, nous ne savons pas si ces témoins ont été trompés à ce point et nous demandons quelle preuve avons-nous quant à la véracité de ce que vous dites ?

Si, dans un jury de tribunal, un grand nombre de témoins assurent qu'ils ont vu le prévenu occire la victime, le jury est-il en droit de rendre un verdict de " non culpabilité " ?

C'est exactement ce que nos " autorités " nous demandent de faire, à savoir, apporter un verdict d'inexistence d'observations empiriques nouvelles " dans le contenu des rapports OVNI. et ce d'autant plus que nous, nous sommes allés dans la salle des audiences pour écouter les témoignages alors qu'ils flânaient à l'extérieur quant-à eux !

#### Le contenu des rapports OVNI

Dans ma tentative de " connaître le nombre de dents du cheval " je suis allé voir les chevaux eux-mêmes, en clair, le rapport OVNI. J'ai passé en revue le contenu de quelques 400 cas, d'origines diverses, sélectionnés sur base de l'importance de l'enquête qui leur fut réservée. J'ai inclus de nombreux cas que j'ai personnellement investigués et d'autres qui furent étudiés par des personnes dont la compétence et l'intégrité me sont bien connues. La préférence fut donnée aux cas U.S., mais de nombreux cas étrangers furent pris en compte lorsque les informations m'apparaisaient, par leur nombre et leurs qualités, le permettre. De plus, pour toute propriété, une classification ( A, B, C ) fut introduite.

Bient entendu, ce dernier point est quelque peu subjectif mais ceci peut être refait par chacun, utilisant le matériel qu'il a sélectionné et j'incite vivement à ce que cela soit fait. Un ordinateur est utile; j'ai écrit un programme à cet effet.

#### Un nouveau paradoxe scientifique

Quels furent les résultats ? Les détails seront publiés après que des analyses complémentaires aient été achevées mais les éléments dominants des résultats sont clairs: de nombreuses propriétés du phénomène OVNI parmi celles les plus fréquemment rapportées à travers le monde et par des personnes responsables et compétentes ainsi que la combinaison de ces propriétés, sont différentes de celles de ces événements, phénomènes et objets généralement présentés comme explication pour le phénomène OVNI.

Ce dernier, représente par conséquent de nouvelles dissertations empiriques et donc, par définition, ne s'intègre pas dans le paradigme scientifique actuel.

Mais, et ceci ne nous surprendra pas, ce fait n'est pas nouveau dans l'histoire des sciences. Qu'on se souvienne de l'histoire des fossiles, de celle d'Harvey et de la circulation sanguine, de Simmelweiss et la fièvre aphteuse, de Leeuwenhoeck et ses " petits animalcules ", de Pasteur et de la nature bactérienne de la maladie, de Wegener et la dérive des continents ... et de tout ce qui constitue aujourd'hui partie intégrante du paradigme de la science contemporaine mais qui fut hors des limites de la science des temps passés.

Niels Bohr, père de la physique atomique, écrivait un jour: " Progresser en Science est impossible sans paradoxe ". Ce sont les choses qui n'entrent pas dans le domaine de notre pensée quotidienne qui conduisent à des " ruptures " certaines conduiront alors à des améliorations ou raffinements.

#### Conclusion

Personne, parmi celles qui ont étudiés avec sérieux le sujet, ne peut douter que dans ce phénomène OVNI, réside un paradoxe de première classe ... certainement quelque chose qui ne s'intègre pas dans le corpus des sciences actuelles ... !!!

Ce n'est qu'une question de temps ... comme ce fut le cas pour tous les concepts et objets qui furent décrits de leur temps ... avant que la communauté scientifique en arrive lentement à reconnaître l'intérêt significatif du phénomène OVNI.

J.A. HYNECK

im

" MUFON 1984 UFO Symposium  
Proceedings ", p. 163-166.

Traduction: P. Deboodt.

Le cas de Mol en Campine.

Résumé de l'observation

Le vendredi, 28/12/84, dans la soirée, la famille S.V. de Dessel a été témoin d'un étrange objet lumineux qui se mouvait au-dessus du centre nucléaire de Mol.

Le phénomène resta visible de longues minutes de sorte que les observateurs eurent le temps de le photographier. Les témoins ont décrit "l'engin" comme étant un disque plat qui émettait une lumière claire.

Ils avaient l'impression que " l'engin " se mouvait parfois de façon heurtée ou ils croyaient même qu'à certains moments " l'engin " était immobile.

L'objet disparut finalement de leur champ de vision. Après l'observation les témoins téléphonèrent à la base aérienne de Kleine Brogel d'où on les a rappelés plus tard dans la soirée avec la communication que le radar de la base avait effectivement enregistré un "objet " inconnu.

La hauteur, la vitesse et l'heure ne correspondraient pas avec leur observation.

Source: témoin S. à Martin de Jonghe pendant l'émission en direct de la BRT 1 " Service Teleffon " le 27/02/85 - communication

de P. Van Tinghe à W. Van Utrecht le 07/02/85 -

... communication téléphonique de W. Van Utrecht avec le témoin le 29.02.85

Evaluation de la S.V.L. (x): avion publicitaire

Un coup de fil avec un des témoins intéressés amènera à première vue la solution de cette observation spectaculaire d'OVNI.

A l'occasion de la célébrité qu'obtint leur observation (grâce au programme populaire de radion Service Telefoon), Monsieur et Madame S.V. reçurent plusieurs coups de téléphone.

Un de ces coups de fil émanait du propriétaire d'un petit avion publicitaire qui ce soir-là venait de décoller de l'aéroport de Deurne. Cet avion aurait pendant ce vol survolé Turnhout, Arendonk et Mol. Il est plus que probable que cette réclame lumineuse serait à l'origine de la description et de la mention d'OVNI rapportée précédemment.

De telles publicités lumineuses sont accrochées en dessous des ailes et peuvent à partir d'un certain angle de vision donner l'impression qu'il s'agit d'un objet lumineux étrange.

Que l'on se souvienne qu'un tel avion publicitaire causa une confusion semblable le 1.12.84 dans la région d'Amsterdam. Il s'agissait également à cette époque d'un petit avion qui venait de décoller de Deurne. (Voir SLVT 4/13 p. 25)

Monsieur S.V. admet que les mouvements heurtés et l'immobilisme apparent de l'objet étaient probablement dûs à un effet d'optique.

L'avion n'aurait volé qu'à une altitude de 400 m.

Parlant du fait que le service Radar de Kleine Brogel a enregistré l'objet "inconnu", là il ne faut pas d'après notre impression en tenir trop compte. De tels "radar" returns ("Angels") ne sont pas directement identifiables et apparaissent régulièrement et peuvent donner lieu à des explications très diverses.

(x) SVL. : Studiegroep voor Vreemde Luchtverschijnselen.

Nous remercions ce groupement pour les informations reçues ainsi que Monsieur Luc Devincke pour la rapidité et l'amabilité avec lesquelles il a répondu à notre demande d'enquête.

Fiabilité de l'estimation des dimensions.

(Ce texte est un résumé d'une étude statistique faite par la "Gesellschaft zur Erforschung des UFO-Phänomens" - G.E.P. - P.O. Box 2361, D-5880 Lüdenscheid - R.F.A., éditrice de la revue ufologique "Journal Für UFO-Forschung")

Dans les questionnaires et formulaires d'enquête, il est toujours demandé d'évaluer les dimensions de l'objet volant observé. Avec cette donnée, dans quelques cas où l'angle d'observation et l'altitude des nuages repères sont connus, il est ainsi possible de calculer la fourchette des diamètres possibles.

L'expérience dont il est question ici consiste à demander à 238 personnes d'estimer le diamètre du Soleil et de la Lune. A bras tendu, elles devaient estimer ce diamètre ou lire le diamètre apparent sur une latte graduée. La fig. 1 montre la répartition par âge des personnes questionnées. Malheureusement, il n'y eut pas suffisamment de personnes interrogées pour espérer tirer des conclusions statistiquement valides.

La fig. 2 montre la relation entre le groupe d'âge et les estimations faites. On peut ainsi voir que les courbes sont fort proches en ce qui concerne les individus de moins de 20 ans, alors qu'elles s'écartent nettement après 40 ans. On voit ainsi que les hommes surestiment le diamètre solaire et sous-estiment le diamètre de la Lune. Il pourrait y avoir des raisons psychologiques à cette surévaluation: le soleil étincelant dans le ciel serait ainsi surestimé par les individus mâles. Il y aurait une tendance identique chez les femmes. Les individus dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans semblent voir les corps brillants plus grands qu'ils ne sont en réalité. En vieillissant, les hommes donnent des diamètres plus près de la vérité que ceux estimés par les femmes. Comme on peut le voir, la valeur moyenne estimée commence à 4 cm. Le diamètre apparent du soleil et de la pleine lune est de 0,5 cm en réalité. On voit l'ampleur de la surévaluation.

Dans la comparaison complète (fig.) on peut constater que sur les 238 personnes interrogées, seulement 8 donnent une valeur proche de 0,5 cm; 37 personnes estiment le diamètre entre 0,6 et 1 cm. Cela signifie que seulement 20% des personnes interrogées donnent une valeur estimée de 1 cm. Presque 32% proposent une valeur comprise entre 2,6 et 3 cm. 38% proposent plus de 8 cm. Le diamètre moyen pour la Lune est de 7,05 cm, celui du Soleil est de 7,98 cm. En moyenne, pour les deux ensembles, on a donc une valeur de 7,5 cm. Cela représente 15 fois la valeur exacte de 0,5 cm. Les estimations des dimensions par les témoins d'OVNI ne sont donc guère fiables.

age-groups

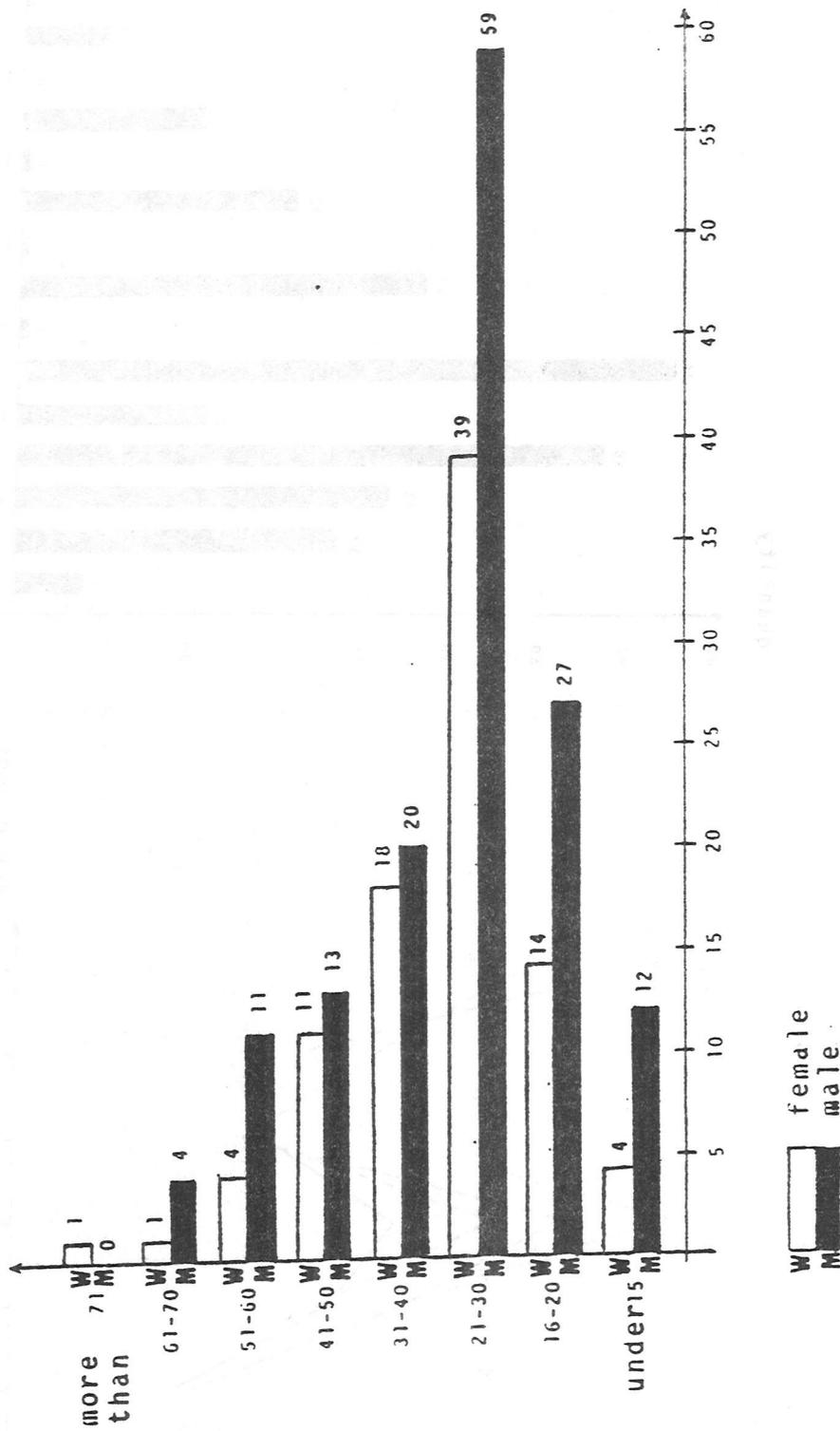


Figure 1

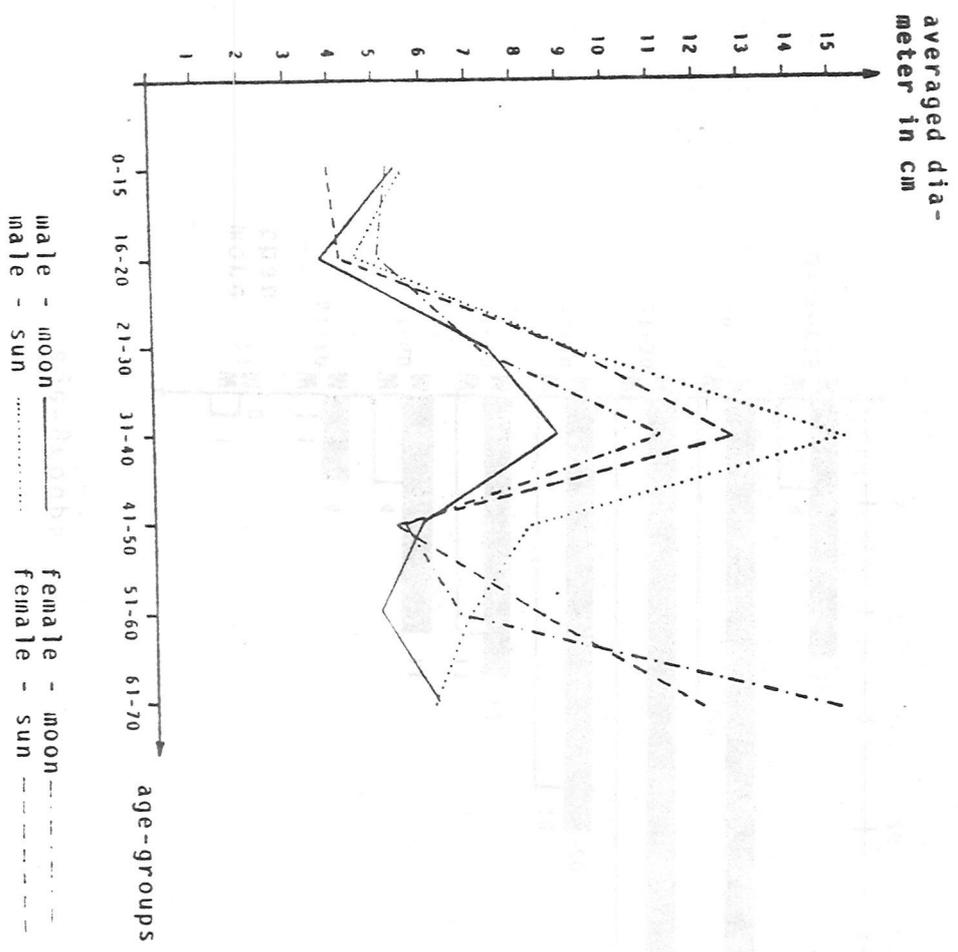


Figure 2

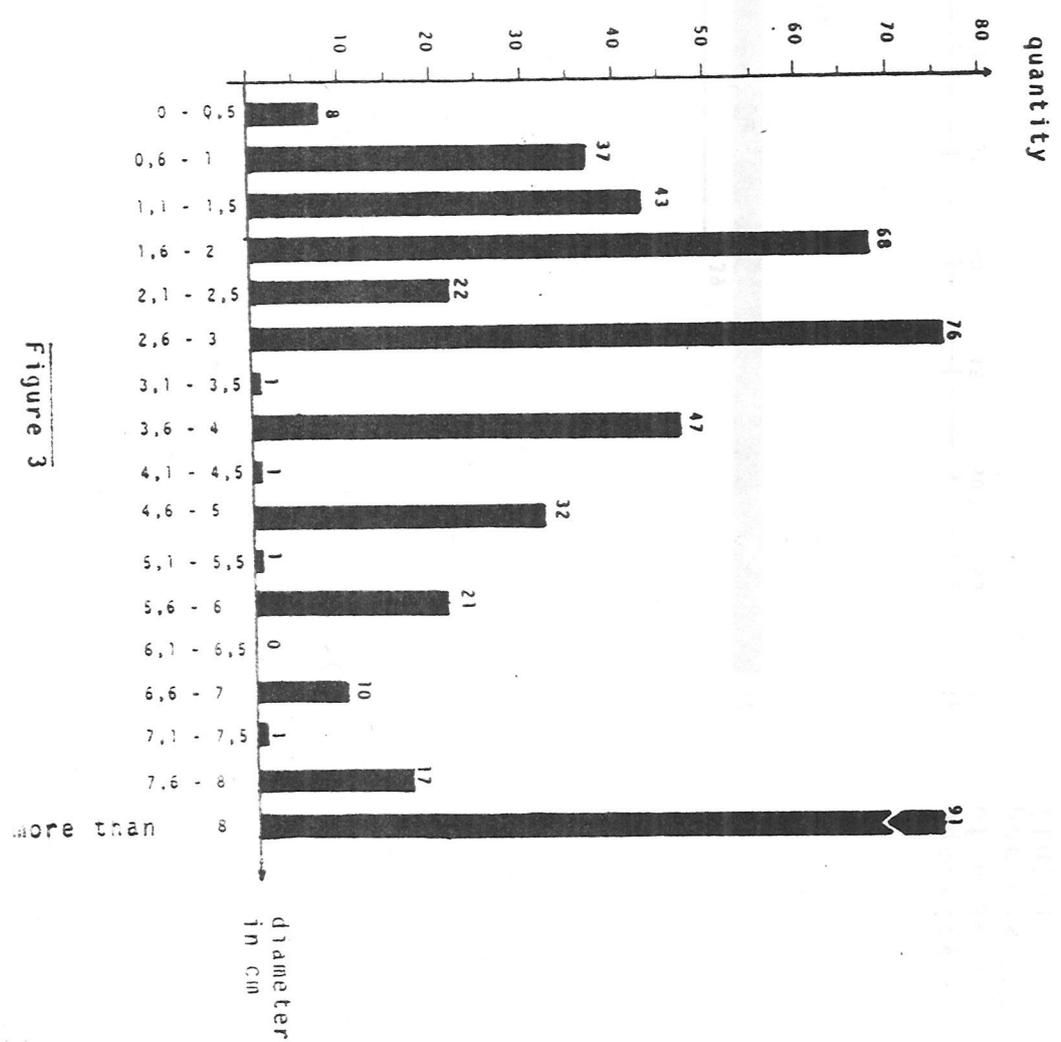


Figure 3

En conclusion, on peut dire que les objets brillants sont estimés plus grands que les objets sombres. Ceci est bien connu en psychologie. L'objet brillant sur un fond sombre ( ou l'objet foncé sur un fond clair ) sont également surestimés. Ainsi, j'ai pu établir que le diamètre apparent d'objets célestes relativement connus et souvent vus comme la Lune et le Soleil, est surestimé 15 fois.

Je ne crois pas qu'on puisse se fier aux dimensions estimées par les témoins d'OVNI, sauf si les témoins ont des points de repère précis ou si l'observation est rapprochée. Il faudrait, dans chaque rapport d'enquête, demander au témoin quelle est son estimation du diamètre de la pleine lune. A partir de cet élément, on pourrait évaluer quantitativement le témoignage quant aux dimensions proposées.

Hans-Werner Peiniger.

### UNE VOITURE SOULEVEE PAR UN OVNI AUX USA.

L'édition de novembre '83 du "MUFON UFO Journal" détaillait un cas d'observation rapprochée datée du 15 octobre '83, près de Bellwood (Pennsylvanie). Le n° 200 de décembre '84 de la même revue ufologique ajoutait quelques précisions nouvelles à ce cas.

Le témoin, Mme Catherine Burk, 67 ans, rentrait chez elle à Bellwood, après avoir rendu visite à sa famille à Altoona. Il était environ 20 h 30 ou 21 h, le ciel était couvert et noir comme s'il allait pleuvoir. Elle conduisait sa Chevrolet Malibu 1976 vers le nord, sur la Route 220, et elle avait réduit sa vitesse à environ 60 km/h au moment où elle approchait de l'embranchement vers Bellwood,

#### La rencontre:

A ce moment, Mme Burk entendit comme un grand bruit, une sorte de son comme si quelque chose tournoyait dans l'air, bruit qui venait de son côté droit. Elle regarda par la vitre du passager et vit un objet en forme de disque, brillant et argenté. L'objet était plat sur le dessus mais avait une hémisphère qui faisait saillie au milieu de la partie inférieure. L'objet, selon le témoin, avait approximativement 7,3 m de diamètre, et se trouvait à environ 9 m du sol. Il n'y avait pas de fenêtres, ni de lumières apparentes, et la couleur argentée et lumineuse de l'objet ne varia pas durant toute l'observation.

L'objet passa alors au-dessus de la voiture, de la droite vers la gauche, et c'est à ce moment que le véhicule fut soulevé du sol de 50 cm à 1 m de hauteur, uniquement le côté droit. Mme Burk fut projetée contre sa potière alors que la voiture continuait à rouler à faible allure. Mme Burk s'appuya contre le volant et poussa sur le frein, mais celui-ci ne répondit pas. Les phares de la voiture clignotaient. Durant cet épisode, Mme Burk essaya de se glisser sur le siège du passager afin de faire contre-poids, mais cela ne remit pas la voiture sur ses quatre roues, et elle regagna rapidement son siège.

La voiture reprit un instant une position normale, puis elle s'inclina à nouveau. Mme Burk sentit qu'à ce moment l'objet avait fait un léger écart relâchant son emprise sur la voiture. La voiture revint enfin au sol avec un bruit sourd, envoyant la conductrice sur le volant, ses épaules venant heurter le tableau de bord. Mme Burk estima la durée de ce soulèvement de son véhicule à 3 ou 4 secondes. Le moteur de la voiture cala aussitôt que celle-ci toucha le sol, et dès que Mme Burk se fut ressaisie, elle essaya de la remettre en marche.

#### Les effets physiques:

Cela lui prit entre 20 et 25 minutes. Pendant ces tentatives, Mme Burk ne vit aucune autre voiture passer sur la route.

Il faut signaler que d'autres témoignages d'observation d'OVNI ont été recensés dans la région cette nuit-là.

Depuis son observation, Mme Burk a souffert de divers troubles physiques. Il y eut ainsi une perte de l'ouïe de l'oreille droite, une perte de cheveux, des douleurs dans le bras droit, l'épaule et le cou, des maux de tête violents qui duraient souvent plusieurs jours; d'autre part, des ampoules rougeâtres et brûlantes apparurent en différents endroits du corps. Il y eut aussi une irritation ~~xx~~ et un gonflement de la face, une nervosité et des vertiges inaccoutumés, des problèmes de la vue ( points noirs ) et un état cardiaque aggravé.

Mme Burk a été soignée par plusieurs médecins en raison des problèmes évoqués ci-dessus. Elle estime que la plupart de ses problèmes physiques actuels sont le résultat de sa rencontre rapprochée avec l'OVNI.

En raison de la note impressionnante qui résulta de son hospitalisation après l'incident, Mme Burk fit une déclaration auprès de sa compagnie d'assurances afin d'être remboursée d'une partie des frais engagés. Elle déclara ainsi que ses dommages avaient été causés par un objet volant non identifié.

En novembre '83, Stan Gordon (du MUFON) fut contacté par cette compagnie d'assurance qui souhaitait connaître son opinion sur cette affaire. Le représentant de la compagnie, après avoir pris connaissance des diverses pièces de l'enquête, déclara que c'était la plus étrange requête qu'il avait reçue à ce jour. La compagnie ne remboursa pas les frais d'hôpital de Mme Burk, estimant que ce qui s'était passé n'était finalement " qu'un acte de la main de Dieu ", et ne pouvait absolument pas être considéré comme un accident.

En octobre '84, Mme Burk continuait d'avoir des problèmes médicaux. Elle avait recouvré une partie de l'ouïe mais son oreille droite restait douloureuse. De violents maux de tête persistaient également. A partir de septembre '84, des taches rouges, brillantes, qui "brûlaient sans causer de démangeaisons" apparurent sur les bras, les jambes et le dos du témoin. Quand ces taches eurent disparu, elle laissèrent comme une trace brune sur la peau. Mme Burk consulta deux dermatologues ainsi que son médecin habituel sans qu'ils puissent être capables d'expliquer son nouveau mal. L'un de ces médecins lui déclara même : " Pour être franc avec vous, je dois vous dire que je n'ai jamais vu cela de ma vie ... "

D'autres enquêteurs ?

Quelques jours après les faits, un compte rendu de l'incident fut publié par un quotidien d'Altoona. La nuit suivante, un homme correctement vêtu d'un costume arrêta sa voiture de couleur bleu foncé devant la résidence où Mme Burk avait parké sa voiture.

Il en sortit avec une mallette. Il se mit alors à effectuer une curieuse tâche: il sortait des bandes de papier adhésif de sa mallette et les collait en divers endroit du véhicule. C'est le voisin de Mme Burk qui s'aperçut le premier du curieux manège et alla la prévenir.

Mme Burk sortit pour demander à ce visiteur ce qu'il faisait. Le curieux enquêteur fut peu loquace et resta anonyme en lui rétorquant qu'il n'avait pas besoin d'aide, que d'ailleurs il n'en avait pas pour longtemps et qu'aucun dommage ne serait causé à la voiture. Quelques minutes plus tard, il s'en alla.

Au début de novembre '83, Mme Burk fut réveillée par des bruits extérieurs (vers 06 h 30). Elle regarda alors dehors et vit deux hommes, toujours impeccablement vêtus (chemise et cravate), qui de nouveau, avaient collé divers bandes adhésives sur sa voiture. L'un des hommes, plus âgés ( de 50 à 55 ans), parlait avec un accent que Mme Burk ne put reconnaître. Leur voiture, bleu foncé agelement, avait une plaque d'immatriculation blanche qui n'était pas celle de la Pennsylvanie. Elle leur demanda bien évidemment ce qu'ils venaient faire de si bonne heure. Le plus âgé des " garagistes en col blanc " lui répondit qu'elle pouvait rentrer chez elle, et qu'aucun dommage ne serait fait à sa voiture.

Elle continua à les observer par la fenêtre; ils s'affairaient autour du véhicule, l'un s'occupant de l'avant, l'autre de l'arrière. Il s'intéressaient à toutes les parties, y compris les vitres. Ils prenaient un morceau de bande adhésive, la collait soigneusement sur la partie étudiée, la décollait alors et la plaçait ensuite dans une mallette. Quand une première valise fut ainsi remplie, ils allèrent la déposer dans leur voiture pour en prendre une seconde. Leur manège allait durer plus d'une demi-heure.

Pour terminer, il faut encore préciser que toute la correspondance échangée entre Mme Burk et Stan Gordon, du MUFON, s'est faite par envoi recommandé, avec accusé de réception, un procédé plutôt inhabituel en l'occurrence. Affaire à suivre comme on dit ...